

bien faire comprendre au gouvernement américain toute l'importance qu'attache le Canada à la ratification de cet important traité.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai en effet été très peiné de constater que la ratification du traité était remise en cause. Le député se souviendra que c'est l'ancien gouvernement libéral qui a lancé l'idée de ce traité et a conduit les négociations. J'ai donc été déçu d'apprendre que les conservateurs avaient si peu fait pour donner suite à cette initiative.

M. McGrath: La question supplémentaire que je veux poser au premier ministre est la suivante. Étant donné que la non-ratification du traité par le Sénat américain pourrait avoir de graves conséquences sur les pêches de la côte est, en particulier sur la pêche aux pétoncles qui est une activité très importante, et étant donné que mon collègue, l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures a présenté des instances à M. Cyrus Vance et au sénateur Church, je demande au premier ministre de me dire pourquoi le gouvernement n'a pas su profiter des bonnes dispositions des États-Unis à l'égard du Canada pour bien souligner l'importance que ce traité revêt pour notre pays.

M. Trudeau: Madame le Président, on ne manquera pas de remarquer le style ampoulé de cette question. Nous avons mené à bien la négociation de ce traité et nous l'avons signé. Nous étions prêts à en appliquer les clauses. Quand nous avons quitté le gouvernement, les États-Unis étaient très bien disposés à l'égard du Canada. Ce changement d'attitude de leur part laisse à penser qu'il s'est produit quelque chose pendant les six mois que les conservateurs ont passé au pouvoir, et nous allons tenter d'y remédier.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Démissionnez!

* * *

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

LA SITUATION CONCERNANT LES PRÊTS CONSENTIS À L'IRAN

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Commerce). Elle a trait à nos relations commerciales avec l'Iran. Le ministre peut-il nous dire où en est la situation actuelle concernant les prêts consentis à l'Iran par la Société pour l'expansion des exportations? Peut-il nous dire s'il y a actuellement des paiements en souffrance?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce)): Madame le Président, le montant des prêts consentis par la SEE s'élève actuellement à environ 125 millions de dollars. Je ne sais pas en ce moment s'il y a des paiements en souffrance.

M. Andre: Je comprends fort bien que le ministre ait peine à se faire une idée de la politique de son gouvernement à l'égard de l'Iran. Peut-il dire à la Chambre quelles instructions il a données à la Société pour l'expansion des exportations? Lui a-t-il par exemple ordonné de suspendre tout paiement en sus des facilités de crédit de 125 millions de dollars déjà consentis à l'Iran?

● (1440)

M. Lumley: Madame le Président, mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que le gouverne-

ment exposera sa politique à l'égard de l'Iran d'ici une semaine.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE PRÉTENDU MÉCONTENTEMENT CONCERNANT LES SALAIRES ET LA PROCÉDURE DES GRIEFS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Pourrait-il confirmer s'il est vrai qu'au-delà d'une centaine de membres de la GRC ont formé une association en vue de se syndiquer parce qu'ils sont mécontents de leurs traitements et de la procédure d'étude des griefs? Dans l'affirmative, comment le ministre et le gouvernement réagissent-ils à cette initiative?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, j'ai beaucoup réfléchi aux griefs des membres de la GRC. Il est tout à fait exact qu'une association s'est formée en vue d'obtenir la négociation collective. J'étudie la question car, depuis un certain nombre d'années mon ministère s'occupe de remanier et de réviser une loi sur la GRC. J'en ai fait une question de haute priorité. Cette loi prévoit des procédures d'étude des griefs. Il en était question dans le discours du trône et j'espère pouvoir la présenter bientôt. J'espère que les membres de cet effectif tâcheront de s'en accommoder et la mettront à l'essai avant de songer à l'abandonner et de chercher un autre moyen de régler les griefs.

M. Allmand: Madame le Président, le solliciteur général pourrait-il nous dire s'il est vrai que le nombre de démissions est plus élevé que d'habitude à la GRC parce que le moral est bas et que beaucoup ont à se plaindre des conditions de travail?

M. Kaplan: Madame le Président, non, il n'en est rien, selon moi. D'après les journaux d'aujourd'hui, le nombre de démissions dépasse la moyenne en Alberta. C'est un fait; je l'ai vérifié. Cependant, ce serait, semble-t-il, à cause des conditions économiques qui existent en Alberta et non de difficultés attribuables aux procédures d'étude des griefs dans cette province.

LES AMENDEMENTS À LA LOI SUR LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, comme le discours du trône indiquait que le solliciteur général va donner suite aux amendements à la loi sur la GRC qui lui ont été préparés par le gouvernement précédent, peut-il nous dire pourquoi, le 9 mars, il a dit ne pas avoir l'intention de donner suite à ces amendements?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, j'ignore de quoi parle le député. Je n'ai jamais dit que nous allions abandonner ces amendements. Nous y donnons suite. Je leur ai apporté certains changements importants et je les présenterai prochainement au conseil des ministres. Les membres de la GRC auront l'occasion de les étudier bientôt, comme les députés. En fait, ces modifications tiennent compte des recommandations de la Commission Marin, mais nous les avons mises à jour en fonction de la situation actuelle.